

Entente Canada-Ontario sur le
marché du travail visant les
personnes handicapées

Rapport annuel de 2012-2013

Décembre 2013

Table des matières

Message de l'honorable Ted McMeekin, ministre des Services sociaux et communautaires	3	
Introduction	5	
Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires		
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi.....	7	
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Prestations liées à l'emploi.....	7	
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - Soutien de l'emploi.....	8	
Initiative de traitement de la toxicomanie - Ontario au travail.....	8	
Figures :		
Participation au marché du travail.....	11	
Répartition des gains des personnes handicapées en Ontario	12-13	
Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.....	14	
Programme de services communautaires de santé mentale	15	
Assistance en milieu de travail.....	17	
Figure :		
Plus haut niveau de scolarité atteint	21	
Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés	22	
Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution	22	
Services auxiliaires pour les étudiants	22	
Activités de formation/Initiatives pour les personnes handicapées	23	
Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays	24	
Section 4 : Dépenses de programmes		25
Perspectives d'avenir	27	

Message de l'honorable Ted McMeekin,
ministre des Services sociaux et communautaires

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureux de présenter notre rapport sur l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

En 2012-2013, l'Ontario a dépensé environ 195,49 millions de dollars sous le régime de cette entente. Nous sommes conscients du besoin de continuer à apporter des améliorations et d'inclure les personnes handicapées, les employeurs et les autres partenaires. L'inclusion totale des personnes handicapées dans le marché du travail de la province est une priorité pour l'Ontario.

Nous montrons l'exemple, au Canada, en matière d'accessibilité. Notre gouvernement a été le premier à établir un objectif et un calendrier de mise en oeuvre bien définis en vue d'atteindre l'accessibilité d'ici 2025. En 2013, nous avons établi la norme d'accessibilité au milieu bâti, élaborée par des représentants de personnes handicapées, du secteur des entreprises et des municipalités.

En octobre 2012, l'Ontario a procédé à un examen en profondeur de son système d'aide sociale, le plus complet depuis 20 ans. Il marquait la première étape vers la mise en place d'un plan d'action concret en vue d'améliorer nos programmes d'aide sociale, y compris pour les personnes handicapées.

Le gouvernement fédéral a l'intention d'introduire une nouvelle génération d'ententes sur le marché du travail. Nous sommes d'accord qu'un grand nombre de personnes handicapées peuvent et veulent travailler, mais qu'elles se heurtent à des obstacles qui les empêchent de participer à la main-d'œuvre. Nous devons poursuivre notre partenariat avec le gouvernement fédéral et les employeurs en vue de poursuivre les réalisations que nous avons accomplies, qui ont permis d'éliminer des obstacles et d'orienter des personnes handicapées vers des emplois.

Le gouvernement de l'Ontario est actuellement en cours de négociation avec le gouvernement fédéral en vue d'établir une nouvelle Entente sur le marché du travail, une entente financée conjointement qui expirera en mars 2014. Le gouvernement fédéral a proposé la subvention canadienne pour l'emploi, un programme qui, dans son format actuel, réduira le financement de nombreux services destinés aux personnes les plus vulnérables, dont les personnes handicapées. Les provinces et les territoires demeurent unis dans leur désir de coopérer avec le gouvernement fédéral à la négociation d'une entente susceptible de protéger ces programmes et d'améliorer les services d'aide à l'emploi et à la formation dans tout le pays.

Les nouvelles ententes doivent renforcer, et non compromettre, les efforts de l'Ontario en vue de mieux intégrer les services d'aide à l'emploi et les soutiens pour les personnes handicapées. Elles doivent également faire participer activement les employeurs et les autres partenaires à l'élimination des obstacles.

Nous avons accompli des progrès énormes et je suis sûr qu'en maintenant notre engagement, nous élargirons encore les progrès pour lesquels nous avons travaillé si dur.

L'honorable Ted McMeekin
Ministre des Services sociaux et communautaires

Introduction

L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH ou l'Entente) a été signée en mai 2004. Aux termes de cette entente, le Canada et l'Ontario partagent les coûts de programmes liés à l'emploi qui sont destinés aux personnes handicapées et financés par l'intermédiaire du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

En vertu de cette entente, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à présenter chaque année un rapport sur les programmes et les services financés aux termes de l'entente. Le gouvernement de l'Ontario publie un rapport annuel soulignant les réalisations de l'Ontario en vue d'aider les personnes handicapées à avoir accès aux outils dont elles ont besoin pour obtenir un emploi intéressant et le conserver.

L'Entente a pour but d'améliorer la situation des personnes handicapées sur le plan de l'emploi et vise ainsi les objectifs suivants :

- améliorer l'employabilité des personnes handicapées;
- accroître les possibilités d'emploi offertes aux personnes handicapées;
- tirer parti des connaissances actuelles dans les domaines de la recherche, des meilleures pratiques, des méthodes de collecte de données et d'évaluation des programmes.

Le document intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées* a traduit la volonté des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de réaliser leur vision commune visant l'intégration complète des personnes handicapées dans leurs collectivités et la société.

L'emploi est l'un des piliers de l'intégration complète des personnes handicapées dans la société. Un grand nombre de personnes handicapées peuvent et désirent travailler, mais elles continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent de s'épanouir pleinement.

Le présent rapport annuel présente un aperçu de chacun des programmes dont les coûts sont partagés aux termes de cette entente, des données relatives aux indicateurs sociaux et des données sur la clientèle. Il souligne les réalisations accomplies par les personnes handicapées grâce aux programmes et aux services offerts en Ontario.

Sources des données

Le rapport de référence sur l'EMTPH de 2003-2004 comprenait des données sur les indicateurs sociaux tirés de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités. Les rapports annuels subséquents ont utilisé une autre enquête importante de Statistique Canada, soit l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), pour présenter les indicateurs sociaux. Le rapport annuel de

2012-2013 utilise aussi les données de l'EDTR, car cette enquête a lieu chaque année et elle constitue une riche source de renseignements sur le revenu, l'emploi, l'éducation et d'autres sujets concernant la population adulte canadienne. L'un des aspects intéressants de l'EDTR est qu'elle suit les mêmes personnes pendant une certaine période, permettant ainsi, dans certains cas, de dégager des tendances.

Il importe également de ne pas oublier que les données de l'EDTR sont influencées par une vaste gamme de facteurs qui dépassent le cadre de l'EMTPH. Étant donné que les indicateurs sociaux généraux n'indiquent pas dans quelle mesure les initiatives liées à l'EMTPH influent sur les tendances, il faut faire preuve de prudence au moment de tirer des conclusions sur le lien entre les données et l'efficacité des programmes et des services financés aux termes de l'entente. En outre, comme les données sont le fruit de déclarations volontaires, elles pourraient ne pas être complètes.

Partage des coûts aux termes de l'Entente

Aux termes de l'EMTPH Canada-Ontario, le gouvernement fédéral a accepté d'assumer jusqu'à 50 % du coût des programmes et des services qui répondent aux objectifs de l'entente, jusqu'à concurrence de 76,4 millions de dollars.

En 2012-2013, l'Ontario a dépensé quelque 195,49 millions de dollars pour les programmes et les services financés aux termes de l'EMTPH. La contribution fédérale a été de 76,4 millions de dollars.

Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi

Le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) fournit de l'aide en matière d'emploi aux personnes handicapées qui souhaitent se préparer à un emploi, obtenir un emploi ou conserver un emploi soumis à la concurrence. Le volet Soutien de l'emploi met l'accent sur l'élimination des obstacles que doivent surmonter les personnes handicapées qui souhaitent trouver un emploi soumis à la concurrence.

Pour être admissible aux services du volet Soutien de l'emploi du POSPH, une personne doit :

- être admissible au volet Soutien du revenu du POSPH;
- avoir 16 ans ou plus; avoir une déficience physique ou mentale importante qui est continue ou récurrente et dont la durée prévue est d'au moins un an; la déficience constitue un obstacle important à l'obtention d'un emploi soumis à la concurrence.

En avril 2006, le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées est passé d'un programme basé sur les dépenses à un programme axé sur les résultats. Ainsi, les fournisseurs de services reçoivent désormais des fonds en fonction de leur succès à trouver un emploi pour les clients et à faire en sorte qu'ils y restent. De plus, les fournisseurs de services peuvent fournir les mesures de soutien dont les employeurs ont besoin pour embaucher et garder les clients handicapés.

Activités en 2012-2013 :

- 4 537 clients ont commencé à bénéficier du programme, ont obtenu les services d'un fournisseur et ont travaillé en vue d'obtenir un emploi.
- 2 264 clients ont pu obtenir un emploi et 4 579 clients de plus ont conservé leur emploi.
- 377 clients employés, confrontés à une crise au travail ont réussi à conserver leur emploi.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Prestations liées à l'emploi

Le volet Soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre des prestations liées à l'emploi de 100 \$ par mois aux bénéficiaires admissibles du POSPH qui ont un emploi ou un revenu net positif tiré d'un travail indépendant, afin de les aider à assumer les coûts liés au travail.

Activités en 2012-2013 :

- Une moyenne mensuelle de 5 500 bénéficiaires du POSPH admissibles a reçu des prestations liées à l'emploi¹.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - Soutien de l'emploi

Le volet Soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aide les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont besoin d'aide supplémentaire pour s'adapter à un emploi, qu'il s'agisse pour elles de s'adapter matériellement au milieu de travail, de pouvoir composer avec de nouveaux facteurs de stress et avec des défis dans leur emploi, ou simplement de s'habituer aux exigences quotidiennes du travail.

Activités en 2012-2013 :

Le volet Soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a servi 3 971 clients ayant une déficience intellectuelle. Données sur l'échelle de soutien :

- 662 personnes ont reçu un soutien entre 0 et 8 heures par jour;
- 90 personnes ont reçu un soutien entre 8 et 24 heures par jour;
- 1 958 personnes ont reçu un soutien au moins une fois par semaine.
- 936 personnes ont reçu un soutien au moins une fois par mois.
- 492 personnes ont reçu un soutien moins d'une fois par mois.

Initiative de traitement de la toxicomanie - Ontario au travail

L'Initiative de traitement de la toxicomanie (ITT) du programme Ontario au travail vise notamment à améliorer l'employabilité en facilitant l'accès à un traitement lorsque la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Bon nombre de participants à l'ITT doivent surmonter plus d'un obstacle à l'emploi.

Le programme comporte trois volets : dépistage, évaluation et traitement de la toxicomanie. Les personnes sont orientées vers ces services lorsqu'elles en font volontairement la demande ou qu'il y a de bonnes raisons de croire que la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Les agents chargés des cas dirigent les participants vers des spécialistes du programme Ontario au travail qui effectuent un dépistage. Si le dépistage dénote la présence d'une

¹ Nota : Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Le montant précédemment mentionné ne représente que les bénéficiaires ayant reçu la prestation liée à l'emploi dans le cadre des bénéfices dont les coûts sont partagés aux termes de l'EMTPH.

toxicomanie constituant un obstacle à l'emploi, la personne participante est adressée à un organisme communautaire de lutte contre la toxicomanie aux fins d'évaluation et de traitement.

Comme les participants de l'ITT doivent affronter un plus grand nombre d'obstacles à l'emploi que les autres bénéficiaires du programme Ontario au travail, ils ont souvent besoin d'une longue période de stabilisation avant de pouvoir travailler. Par conséquent, bon nombre visent l'obtention d'un emploi intéressant en augmentant graduellement leur employabilité à l'aide de services d'aide à l'emploi et en travaillant à temps partiel. De nombreux participants de l'ITT ont commencé à travailler un plus grand nombre d'heures, ce qui leur a permis d'augmenter leurs gains tout en demeurant bénéficiaires du programme Ontario au travail.

À la fin de 2012-2013, l'ITT avait été instaurée dans 17 municipalités ainsi que dans quatre communautés des Premières Nations (Chippewas de Nawash, Wikwemikong, M'Chigeeng et le North Shore Tribal Council)².

Les personnes recevant du soutien du revenu du POSPH peuvent aussi participer volontairement au programme.

Activités en 2012-2013 :

- En 2012-2013, 5 116 participants ont participé à un programme ITT dans des municipalités. Il y avait 319 ASI participants à l'ITT dans les Premières Nations. Dans les municipalités, en 2012-2013, 8 % des participants à l'ITT ont quitté le programme pour un emploi.
- En 2012-2013, 11 % des participants à l'ITT ont signalé des gains provenant d'un revenu.

Afin d'obtenir une meilleure compréhension de l'impact des programmes ITT et des facteurs associés aux résultats de l'initiative, le ministère a entrepris une vaste évaluation des résultats de l'ITT en novembre 2010.

L'évaluation a examiné les trois sites municipaux et trois sites des Premières nations. Les résultats ont démontré notamment que si le programme est exécuté correctement, les résultats de l'emploi s'améliorent et la gravité des dépendances se réduit.

L'évaluation a également relevé que l'ITT avait :

- amélioré les relations entre les clients et les travailleurs de l'ITT;
- amélioré la vie de famille des clients, en raison de leurs efforts de désintoxication et de réparation des liens familiaux ébranlés.

² Les coûts des programmes ITT offerts dans les communautés des Premières Nations ne sont pas partagés aux termes de l'EMTPH puisque, en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral.

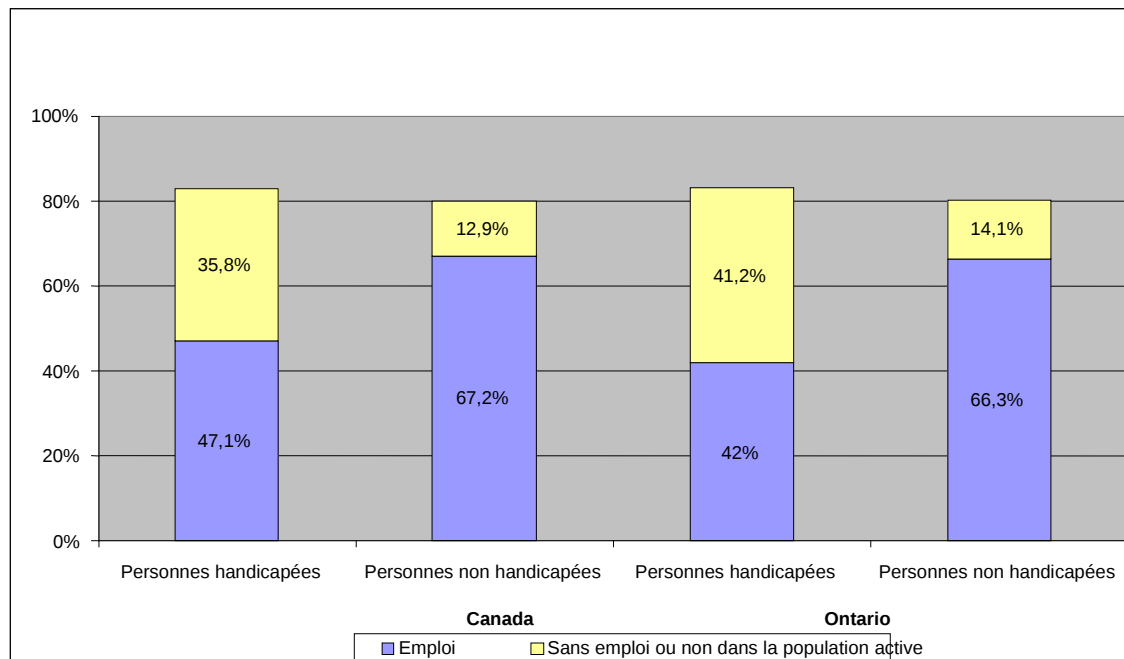
- o Si les liens familiaux ne pouvaient pas être réparés, l'ITT a aidé les clients à faire face à leur perte d'une manière moins destructrice.
- renforcé la confiance en soi, l'estime de soi, l'optimisme et l'envie de changement, selon le personnel et les clients.
- abouti à une amélioration des résultats scolaires - ce qui s'explique souvent par une meilleure concentration.
- sensibilisé le public au problème des dépendances et encouragé une mobilisation communautaire.

Toutefois, l'évaluation a également fait observer que le programme bénéficierait d'une mise en œuvre plus cohérente.

Au cours des deux prochaines années, le ministère travaillera de concert avec les partenaires de l'ITT en vue d'établir des normes de mise en œuvre cohérentes et d'évaluer dans quelle mesure les changements se traduisent par des résultats positifs pour les clients.

* Nota : Comme cela a été déterminé auparavant, 75 % des coûts liés à l'Initiative de traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. Les dépenses au titre de l'ITT correspondent approximativement à la part des dépenses destinée au soutien de l'emploi.

Participation au marché du travail ³



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011.

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus faible de personnes handicapées en Ontario et au Canada sont employées à temps plein, toute l'année, comparativement au reste de la population.

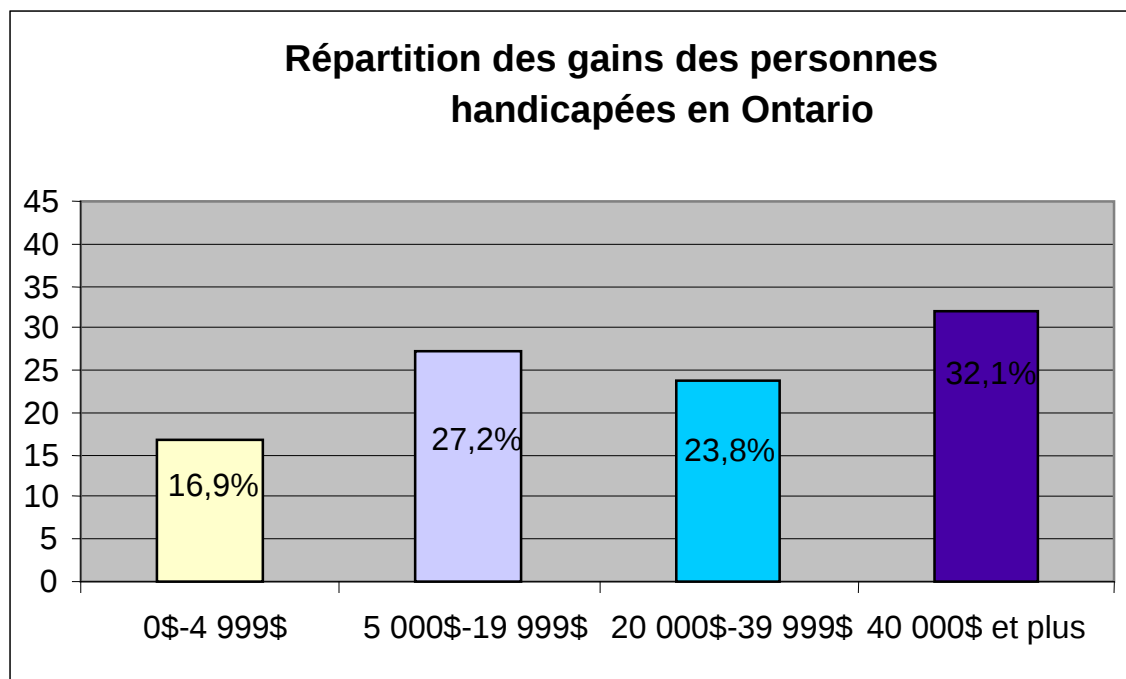
³ Taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans, à temps plein, toute l'année. Occupant un emploi/sans emploi/ne faisant pas partie de la population active : personnes ayant un emploi/sans emploi/ne faisant pas partie de la population active à plein temps pendant toute l'année. Cette façon de procéder fournit un portrait prudent ou quelque peu sous-estimé de la situation d'emploi globale.

Gains des personnes handicapées ⁴

Un nombre disproportionné de personnes handicapées en Ontario, comme dans le reste du pays, n'ont pas de gains d'emploi. En 2011, 63 % des personnes handicapées en Ontario ont indiqué avoir touché des gains provenant d'un emploi, alors que ce pourcentage était de 85 % chez les personnes non handicapées.

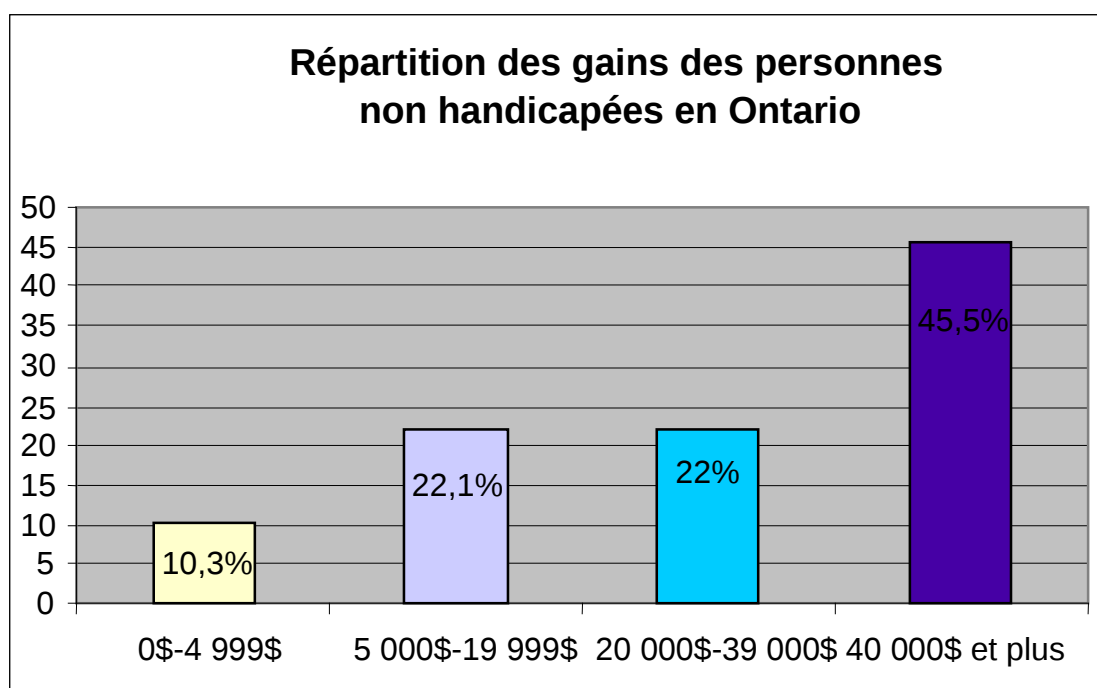
Dans le cas des personnes qui travaillent, les gains moyens sont moins élevés chez les personnes handicapées que dans le reste de la population. En 2011, les gains moyens des personnes handicapées de l'Ontario qui travaillaient étaient de 37 500 \$, et de 46 400 \$ en moyenne chez les personnes non handicapées.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des revenus dans le cas des personnes handicapées et non handicapées qui ont touché un revenu d'emploi en 2011 en Ontario. Un plus grand pourcentage de personnes handicapées touchent des gains de 4 999 \$ ou moins que les personnes non handicapées. En outre, un plus faible pourcentage de personnes handicapées touche des gains de 40 000 \$ ou plus que les personnes non handicapées.



Répartition des gains des personnes handicapées de 16 à 64 ans en Ontario.
Source : Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011.

⁴Toutes les données sur les gains de la présente section portent sur des personnes de 16 à 64 ans. Les gains désignent tout revenu gagné grâce à un emploi, y compris grâce à un travail indépendant. Ils n'incluent pas les revenus provenant de l'aide sociale, de placements, etc.



Source : Statistique Canada - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011..

Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont financés par la Direction de la santé mentale et des dépendances du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Tous les programmes sont financés grâce à des paiements de transfert à des organismes indépendants. Ces services comprennent :

- Les services non médicaux de gestion du sevrage qui permettent aux clients de recevoir d'autres services appartenant au continuum de traitement de la toxicomanie;
- Les services offerts hors établissement, notamment le counseling et les programmes individuels, de groupes et de jour ou de soir visant à aider les personnes à acquérir les compétences voulues pour gérer leurs toxicomanies ainsi que les problèmes et les modes de vie qui en découlent. Les services d'évaluation, souvent offerts ailleurs qu'en établissement, comprennent une évaluation approfondie de la capacité de la cliente ou du client à terminer avec succès un traitement de toxicomanie et l'orientation vers le type de services susceptible de lui offrir le traitement lui convenant le mieux. L'Ontario a adopté des outils d'évaluation normalisés pour la totalité de la clientèle et des programmes;
- Les services en établissement, notamment ceux qui visent à aider les clients à acquérir les compétences leur permettant de gérer leurs toxicomanies et les problèmes qui en découlent, afin de maintenir un mode de vie sans alcool ou drogue. Les centres de réadaptation pour toxicomanes offrent des programmes de traitement de la toxicomanie ainsi que des programmes pratiques comme l'initiation à la vie quotidienne et la formation préprofessionnelle.

Le principal objectif de tous les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie est d'aider les personnes qui ont un emploi à maintenir leur situation professionnelle et celles qui sont sans emploi, à participer à des programmes d'initiation à la vie quotidienne et de formation préprofessionnelle, favorisant ainsi leur employabilité.

Activités en 2012-2013 :

Données sur les clients sans double compte

(Reports et nouvelles admissions – personnes traitées du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 dans un programme de lutte contre la toxicomanie – organismes de l'EMTPH).

2012-2013	Services hors établissement	Services en établissement**	Gestion du sevrage***
Nombre de personnes (sans double compte) recevant des services	44 845	8 633	15 285
Nombre de personnes ayant un travail lors de leur admission *	20 288	2 487	4 811
Nombre de personnes ayant reçu leur congé en 2011-2012	28 942	6 636	13 754
Nombre de personnes ayant reçu leur congé parce qu'elles ont mené à bien leur plan de services	15 512	3 988	7 649

* *Emploi (à son compte) à temps plein ou partiel, ainsi que les étudiants et le recyclage*

** *Comprend les foyers de réadaptation (logement avec services de soutien)*

*** *Comprend les services de gestion du sevrage communautaires et en établissement*

Nota : les chiffres ci-dessus reposent sur le nombre de clients qui reçoivent un traitement contre les dépendances dans des organismes visées par l'entente de partage des coûts EMTPH. Les données ont été compilées par le Drogue et alcool - Système d'information sur le traitement (DASIT), un système provincial de données sur les clients.

Nota : les services de soutien dans le logement pour lesquels les organismes ont reçu des fonds en 2012 ne sont pas compris dans ce tableau.

Veuillez prendre note que 21,3 % des dépenses totales pour les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont partagés aux termes de l'EMTPH, comme indiqué précédemment.

Programme de services communautaires de santé mentale

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée finance divers programmes offrant des services liés à l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale grave. Les services sont fournis directement, dans les hôpitaux de santé mentale, ou par l'intermédiaire d'organismes tiers, notamment les hôpitaux généraux et les organismes communautaires offrant des services de santé mentale.

Les composantes clés suivantes du soutien de l'emploi sont offertes dans les divers milieux décrits précédemment :

- Soutiens pour la poursuite des études et le maintien de l'emploi

Ce service a pour but d'offrir une aide aux clients pour leur permettre de conserver leur emploi ou de poursuivre leurs études.

Les principaux services sont la sensibilisation aux problèmes auxquels sont confrontés les clients, les employeurs et les collègues de travail ou la recherche de solutions à ceux-ci et la défense des intérêts des clients pour s'assurer qu'ils ont accès aux mesures de soutien communautaires voulues, notamment en matière de revenu, de logement, de counseling et d'avantages sociaux médicaux.

- Développement et création d'emplois et liaison avec les employeurs

Ce service vise à augmenter les perspectives d'emploi globales offertes aux clients et à améliorer leur accès à celles-ci. Les perspectives d'emploi comprennent les emplois temporaires et les emplois permanents rémunérés.

Des emplois peuvent être créés par l'entremise d'une entreprise innovatrice exploitée par des clients, d'une entreprise parrainée par un organisme ou de tout autre type d'entreprise. Des services de liaison, d'éducation et de soutien sont offerts aux employeurs qui pourraient souhaiter engager des personnes ayant une maladie mentale.

- Perfectionnement des compétences, formation et éducation

Pour acquérir les compétences générales ou techniques dont ils ont besoin pour réussir dans leur recherche d'emploi ou pour atteindre leurs objectifs éducatifs, les clients participent à des programmes de perfectionnement des compétences, de formation et d'éducation.

Les principaux services offerts incluent l'enseignement de compétences générales, par exemple celles qui consistent à se préparer pour le travail ou à s'entendre avec ses collègues, ainsi que l'enseignement de compétences techniques particulières comme le fonctionnement d'une caisse enregistreuse ou d'un logiciel. Ces services peuvent être fournis grâce au bénévolat, à de la formation particulière au poste de travail dans des placements temporaires rémunérés ou non auprès d'employeurs, ou dans le cadre de programmes éducatifs ou d'apprentissages.

- Formation professionnelle en cours d'emploi

La formation professionnelle en cours d'emploi vise à permettre à une personne d'acquérir des compétences générales ou techniques pendant qu'elle occupe un emploi permanent rémunéré.

La formation peut être offerte par une formatrice ou un formateur en milieu de travail, par une surveillante ou un surveillant ou par une ou un collègue

dans une entreprise locale, une entreprise exploitée par la cliente ou le client ou une entreprise parrainée par un organisme.

- Recherche d'emploi et placement

Les programmes d'acquisition des techniques de recherche d'emploi enseignent comment établir un curriculum vitae et se comporter au cours d'une entrevue. Dans le cadre des programmes de placement, on fait des démarches auprès d'employeurs éventuels, on s'efforce d'apparier les clients aux emplois et on les aide à se préparer aux entrevues d'emploi. Les organismes et les programmes peuvent offrir l'une ou l'autre de ces composantes essentielles du soutien de l'emploi ou les deux à la fois.

- Planification à l'emploi et counseling professionnel

La planification à l'emploi et le counseling professionnel visent à aider les personnes à établir un plan de carrière ou d'emploi qui mène soit à des études plus poussées, soit à l'entrée sur le marché du travail.

Une évaluation approfondie des aptitudes, des capacités et des intérêts ainsi que du marché du travail local précède l'établissement d'un plan d'emploi.

- Soutien à l'éducation

Le soutien à l'éducation aide les clients à se fixer un but professionnel, qui peut comporter la recherche d'un emploi ou la poursuite des études.

Le soutien à l'éducation peut prendre la forme de diverses activités comme l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement ou le rattrapage scolaire et des séances de planification professionnelle.

- Formation au leadership

La formation au leadership enseigne aux clients des services de santé mentale les compétences dont ils ont besoin pour assumer un rôle de chef de file en vue de créer et de diriger des entreprises innovatrices qu'ils exploitent eux-mêmes ou des entreprises parrainées par un organisme.

Cette formation peut comporter un mentorat et l'observation au poste de travail ou l'enseignement de techniques de développement communautaire aux personnes clientes ou survivantes. L'expertise des employeurs locaux représente une ressource précieuse pour la formation au leadership.

Assistance en milieu de travail

L'assistance en milieu de travail et d'autres services liés à l'emploi sont offerts par une gamme d'organismes et d'entreprises de la collectivité qui cherchent à répondre aux besoins des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises parrainées par des organismes appartiennent à des organismes de santé mentale et sont exploitées par eux dans le but de favoriser la réadaptation

et l'emploi des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises de ce type offrent aux clients des emplois pour lesquels ils touchent au moins le salaire minimum.

En outre, certains organismes communautaires fournissent exclusivement des mesures de soutien de l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale, alors que d'autres offrent des services supplémentaires comme la prise en charge des cas, qui peut comporter une composante de soutien de l'emploi. L'objectif général de ces programmes est d'accroître l'employabilité en aidant les personnes à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

Activités en 2012-2013 :

- 2 093 clients ont participé à ces programmes et services.
- 520 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- 545 clients ont obtenu un emploi et 415 clients ont conservé leur emploi.
- Soutien à l'éducation

Les programmes de soutien à l'éducation sont offerts dans le cadre du système de collèges communautaires. Ces programmes sont offerts aux personnes ayant une maladie mentale grave qui veulent poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Les services offerts comprennent l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement scolaire, la planification de carrière et le soutien sur place. Ces programmes ont pour objectif d'aider les personnes à se fixer un but professionnel.

Activités en 2012-2013 :

- 317 clients ont participé à ces programmes et services.
- 148 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- 42 clients ont obtenu un emploi et 1 client a conservé son emploi.

Entreprises innovatrices exploitées par les clients

Des entreprises innovatrices sont créées et exploitées par du personnel composé de clients. Ces entreprises offrent des emplois à temps plein ou à temps partiel qui sont rémunérés au moins au taux du marché. Les services offerts comprennent le développement de l'emploi, l'adaptation à l'emploi, le placement et l'assistance en milieu de travail. Des possibilités de développement du travail indépendant sont également offertes aux clients qui veulent gagner un revenu comme travailleur autonome à forfait.

Activités en 2012-2013 :

- 12 clients ont participé à ces programmes et services.
- 1 client a terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- 8 clients ont obtenu un emploi et 2 clients ont conservé leur emploi.

Services d'auxiliaires

Ce programme vise à aider les personnes ayant un handicap physique qui ont besoin de services d'auxiliaires, notamment un soutien au travail afin de conserver leur emploi rémunéré ou un soutien en vue de suivre un programme d'éducation des adultes menant à un diplôme ou à un certificat.

Les services d'auxiliaires incluent ce qui suit :

- Levage et transfert;
- Habillage et déshabillage;
- Aide dans la salle de bains - toilette, vidage du sac collecteur d'urine, bain et lavage;
- Aide pour manger;
- Autres activités visant à aider une personne à se préparer pour le travail ou la salle de classe.

Critères d'admissibilité :

- Être assuré aux termes de la *Loi sur l'assurance-santé* de l'Ontario;
- Avoir 16 ans ou plus;
- Être capable de diriger ses services personnels de soutien et d'aide familiale;
- Avoir des besoins auxquels nul autre programme ou service ne peut répondre.

Les services d'auxiliaires sont fournis dans le cadre de trois volets principaux :

Services de soutien à la vie dans les logements avec services de soutien (services d'auxiliaires et de soutien personnel sur place prédéterminés ou de garde, 24 heures sur 24);

Services d'auxiliaires et de soutien personnel à domicile (services d'auxiliaires prédéterminés généralement offerts du début de la journée jusqu'en fin de soirée à la maison, en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement ou de formation où les clients suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat);

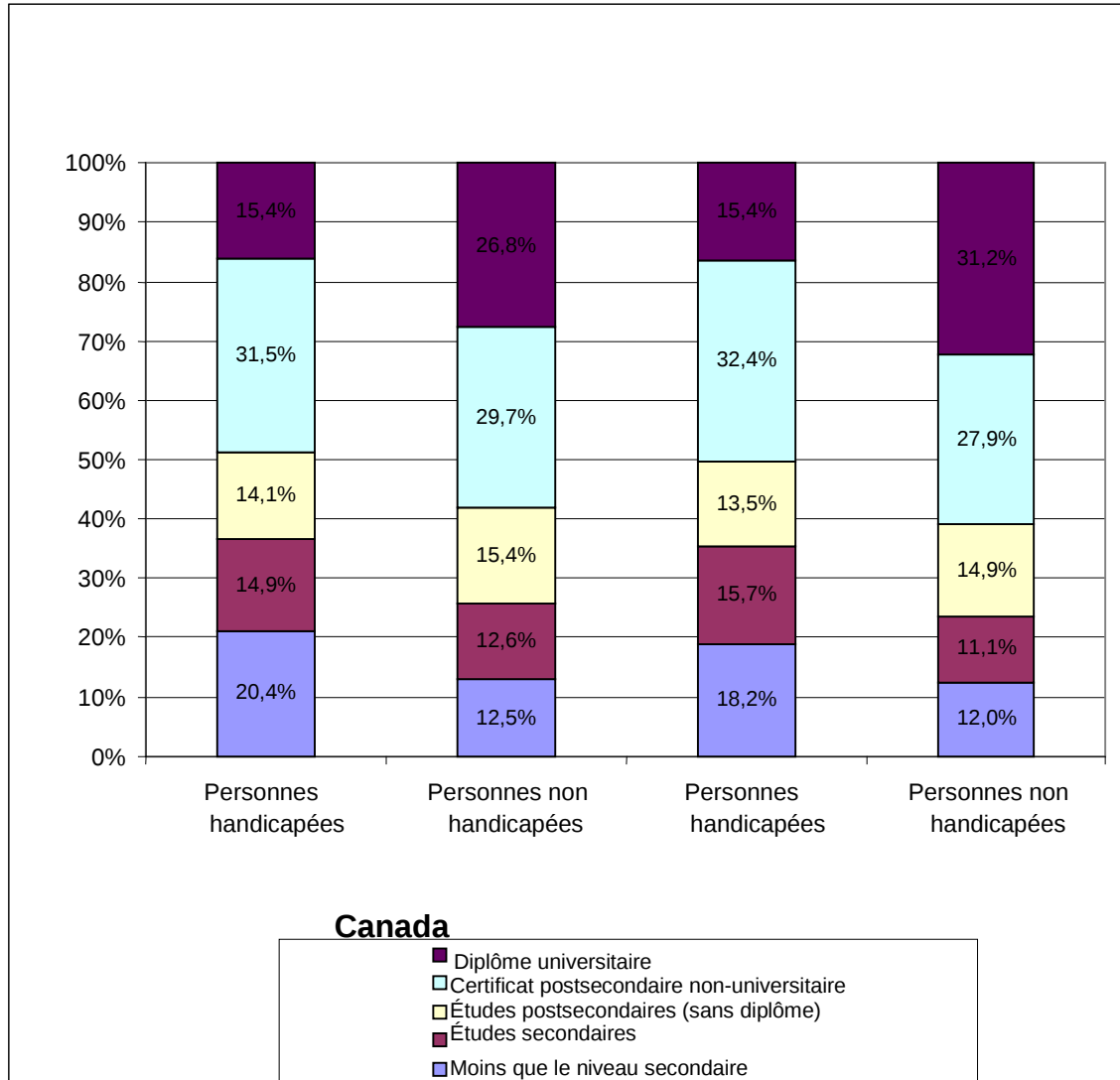
Financement direct – services d'auxiliaires autogérés (la personne reçoit des fonds pour des services d'auxiliaires et les utilise pour avoir recours aux services des auxiliaires).

Activités en 2012-2013 :

7 631 clients ont reçu des services d'auxiliaires⁵.

⁵ Ce chiffre représente le nombre de clients ayant reçu des services d'auxiliaires en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement pour adultes où ils suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat. Au dépôt du rapport, environ 80 % des organismes avaient retourné les données de l'enquête; pour les 20 % restants, les données de 2011-2012 n'ont pas été utilisées.

Plus haut niveau de scolarité atteint



Le plus haut niveau de scolarité chez les personnes handicapées et les personnes non handicapées de 16 à 64 ans en Ontario et au Canada.

Source : Statistique Canada - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011.

⁶ Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées n'ont pas terminé leurs études secondaires, comparativement au reste de la population. De plus, un nombre moins élevé de personnes handicapées ont obtenu un diplôme universitaire, comparativement au reste de la population.

⁶ Nota : les pourcentages ne totalisent pas toujours cent, car certaines personnes n'ont pas répondu à la question.

Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Un large éventail de programmes et de services offerts au niveau postsecondaire ont été choisis pour le partage des coûts. Ces programmes et ces services aident les étudiantes et les étudiants à réussir leurs études postsecondaires, ce qui leur permet d'obtenir et de conserver un emploi intéressant.

Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés

Un financement est accordé aux collèges et aux universités pour les aider à respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* afin de rendre leurs programmes et leurs services accessibles aux étudiantes et aux étudiants handicapés. Ces fonds visent à compléter les sommes que les collèges et les universités engagent à même leurs recettes générales pour s'acquitter de leurs obligations légales.

Activités en 2012-2013 :

- Plus de 50 000 étudiants handicapés ont reçu des services d'un collège ou d'une université en Ontario. Exemples de services fournis aux étudiantes et étudiants : tutorat, prise de notes, acquisition de matériel et de technologie, interprétation gestuelle et services de diagnostic⁷.

Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution

Ce fonds couvre les dépenses engagées pour fournir du matériel dans des formats de substitution aux étudiantes et aux étudiants handicapés qui fréquentent un collège ou une université.

Activités en 2012-2013 :

- 2 043 commandes de matériel dans des formats de substitution ont été traitées et 529 clients ont été servis.

Services auxiliaires pour les étudiants

Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive. Ces fonds administrés par le Collège George Brown visent à fournir des services de soutien, notamment des services d'interprètes gestuels, aux étudiantes et aux étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui fréquentent les collèges de la région du grand Toronto ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes spéciaux offerts par le Collège George Brown.

⁷ Les chiffres sont fondés sur des données provenant des rapports de l'AFSD de 2012-2013 que les établissements ont soumis au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Ces chiffres n'ont pas été entièrement examinés.

Activités en 2012-2013 :

- Plus de 267 étudiantes et étudiants de la région du grand Toronto ont bénéficié des services de soutien du Collège George Brown.

Société canadienne de l'ouïe

Dans le cadre d'un accord conclu avec la Société canadienne de l'ouïe, des fonds sont accordés pour fournir des services d'interprètes et des services de prise de notes informatisée aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel sourds, devenus sourds ou malentendants qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires.

Activités en 2012-2013 :

- 91 étudiantes et étudiants ont bénéficié des fonds accordés par la Société canadienne de l'ouïe.

Fonds pour services d'interprète/intervenant

Des fonds sont accordés aux collèges et aux universités de l'ensemble de la province pour les aider à assumer les coûts des services d'interprètes gestuels, d'intervenants, de prise de notes informatisée et de sous-titrage en temps réel pour les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants.

Activités en 2012-2013 :

- Plus de 500 clients ont bénéficié du Fonds pour services d'interprète/intervenant.

Activités de formation/Initiatives pour les personnes handicapées

Fonds pour l'amélioration des services

Le Fonds pour l'amélioration des services finance jusqu'à deux postes à temps plein dans chaque établissement public postsecondaire pour aider des étudiantes de collège ou université ayant des handicaps d'apprentissage à obtenir de l'aide d'experts en stratégies d'apprentissage et de technologies d'assistance spécialisés dans les handicaps d'apprentissage.

Activités en 2012-2013 :

- Plus de 50 000 étudiants ayant un handicap servis par des collèges et universités en Ontario ont bénéficié du Fonds pour des services.

Centres régionaux d'évaluation et de ressources

Du financement est accordé à deux centres régionaux d'évaluation et de ressources situés à l'Université Queen's, à Kingston, et au Collège Cambrian, à Sudbury. Ces centres posent des diagnostics, mènent des recherches et offrent des services de soutien au public pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage.

Activités en 2012-2013 :

- Plus de 1 235 étudiants ont bénéficié des services des centres régionaux d'évaluation et de ressources.

Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays

Cette bourse est offerte dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'aider les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui poursuivent des études dans des établissements situés à l'extérieur du pays parce qu'ils ont besoin de suivre des cours donnés en American Sign Language. La bourse couvre toutes les dépenses d'éducation admissibles, notamment les frais de scolarité, les livres et les fournitures ainsi que les frais de subsistance dépassant 360 \$ par semaine d'études. Les étudiantes et les étudiants qui ont un besoin financier sont admissibles à une aide financière maximale de 360 \$ par semaine d'études en vertu du Programme de prêts d'études intégrés Canada-Ontario.

Activités en 2012-2013 :

- Environ 44 étudiants ont bénéficié de la Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays.

Évaluation

Le ministère a achevé les évaluations de l'évaluabilité de ses programmes en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées, dans la province, notamment en consultant les concepteurs de programmes et les exécutants de ses programmes, en examinant des documents, en étudiant la création de modèles logiques et les facteurs de protection de la vie privée.

À l'heure actuelle, le ministère élabore un cadre d'évaluation en réponse à l'évaluation. Il a engagé un expert-conseil pour mener un sondage et préparer un rapport décrivant les principaux thèmes et résultats concernant les soutiens de l'emploi et les conséquences pour les étudiants handicapés dans des universités de l'Ontario.

Section 4 : Dépenses de programmes

Programme admissible à l'EMTPH	Dépenses admissibles finales (en millions de dollars)	
	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
Ministère des Services sociaux et communautaires		
POSPH : Soutien de l'emploi et prestation liée à l'emploi ⁸	37,2	31,0
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - Soutien de l'emploi	11,1	25,4
Services visant le traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail ⁹	5,5	5,7
Initiative d'aide à l'intégration communautaire ¹⁰¹¹	38,0	
Total partiel	91,8	62,1
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie ¹²	28,8	30,9
Programme de services communautaires de santé mentale :		
Assistance en milieu de travail	10,0	10,6

⁸ **Nota :** Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Les dépenses qui précèdent ne représentent que la part de la prestation liée à l'emploi qui fait l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. Les dépenses de prestations liées à l'emploi en 2012-2013 étaient de 6,8 millions de dollars (100 % des coûts).

⁹ Ces services n'incluent pas les coûts des programmes ITT dans les communautés des Premières puisque puisqu'en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral. Nota : 75 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

¹⁰ Pour 2011-2012, cela représente un total combiné des dépenses admissibles axées sur le partage des coûts pour le programme Fondations et l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. En septembre 2005, les gens accédaient aux programmes Fondations par l'entremise de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. Nota : 60 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

¹¹ En 2012/2013, le ministère a apporté des changements à l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire afin de donner aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles plus de souplesse dans l'utilisation des fonds de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. Ces modifications ont signifié que l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire n'était plus admissible à des fonds en vertu de l'EMTPH.

¹² Nota : 21,3 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

Soutien à l'éducation	0,3	0,4
Entreprises innovatrices exploitées par les clients	2,7	2,8
Services d'auxiliaires	23,9	21,9
Total partiel	65,7	66,6
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés	26,0	26,1
Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution	1,6	1,2
Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive (Société canadienne de l'ouïe et Fonds pour services d'interprète/intervenant)	9,6	9,3
Activités de formation/Initiatives pour les personnes handicapées	4,2	3,8
Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays	0,8	1,1
Total partiel	42,2	41,5
Administration – 15 % des dépenses provinciales totales	26,9	25,29
Dépenses totales	229,6	195,49
Contribution fédérale	76,4	76,4

Perspectives d'avenir

À l'heure actuelle, une personne sur sept a un handicap, en Ontario. Au cours des deux prochaines années, cette proportion devrait augmenter, pour atteindre une personne sur cinq. En 2014, l'Ontario poursuivra son engagement de faire tout son possible pour assurer que les personnes handicapées ont toutes les chances de contribuer et participer à l'économie.

Un examen indépendant de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et un examen de la norme d'accessibilité pour les services à la clientèle sont en cours, dans le cadre de notre objectif d'instaurer un Ontario accessible d'ici 2025.

La Stratégie d'emploi pour les jeunes a été introduite en vertu du Budget de l'Ontario de 2013, afin d'aider un plus grand nombre de jeunes à trouver un emploi ou à créer leur propre entreprise, tout en aidant les employeurs à trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour prospérer dans l'économie globale. Le gouvernement investit 295 millions de dollars, sur une période de deux ans, par le biais de cette stratégie, afin de créer des emplois pour environ 30 000 jeunes, tout en promouvant l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Dans le cadre de la stratégie, le Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes débloquera 195 millions de dollars pour créer des possibilités d'emploi pour les jeunes au chômage admissibles, entre 15 et 29 ans. Le Fonds ciblera également les jeunes qui rencontrent de multiples obstacles à l'emploi, les jeunes qui vivent dans des groupes à besoins élevés et les jeunes handicapés.

L'Ontario progresse dans l'élaboration de son plan pluriannuel visant à rendre les programmes d'aide sociale plus efficaces et attentifs aux besoins de base des gens, ainsi qu'à aider les personnes capables de travailler à trouver un emploi. À cette fin, l'Ontario doit chercher des moyens de soutenir efficacement les personnes handicapées pour qu'elles puissent trouver un emploi et le conserver.